

**Colloque organisé en hommage à Paul Bouchet**  
**L'égale dignité, fondement éthique des droits de la**  
**personne**

**Conseil économique, social et environnemental**

**le 11 octobre 2024**

**Conclusion de Jean-Marc Sauvé, vice-président honoraire du**  
**Conseil d'Etat**

On ne peut résumer en quelques mots la richesse des interventions et des échanges de ce jour. Je n'essaierai donc pas de le faire, en me réjouissant que les communications faites soient bientôt réunies et rendues accessibles à nous-mêmes et à un plus large public. A défaut de résumé, du moins pouvons-nous mettre en exergue trois principes sur lesquels nous nous retrouvons et qui ont été la matrice de l'action de Paul Bouchet et des personnes qui l'ont précédé à la tête d'ATD-Quart Monde. C'est :

- L'égale dignité de tous les êtres humains ;
- La misère, pensée comme déni des droits fondamentaux de la personne humaine ;
- L'impérieuse nécessité de lutter contre la misère et de promouvoir l'accès de tous aux droits de de tous.

Je pourrais m'arrêter là. Je ferai cependant six remarques supplémentaires sur l'ancrage de l'action de Paul Bouchet, l'originalité de sa pensée, l'importance de l'utopie, l'engagement sur les droits réels, la quintessence de sa démarche et l'impérieuse nécessité se poursuivre ses combats.

**I. L'ancrage de l'action**

Paul Bouchet n'a pas cessé de donner, comme cela a été justement souligné par Robert Guillaumond, une profondeur historique et philosophique à ses engagements et ses combats. Il a mené des actions qui ne trouvaient pas leur fin en elles-mêmes, mais dans le service effectif de la dignité des personnes. Ces actions, multiples, toujours concrètes, ont été menées dans les cadres les plus variés : administratif, judiciaire, associatif, éducatif, plus rarement

politique. Elles n'étaient pas le fruit d'improvisations, d'un activisme désordonné ou même d'un simple militantisme politique. Au contraire, elles se nourrissaient d'une pensée et d'une humanité profonde et elles s'inscrivaient dans une vision de la personne et des fins de la Cité. A force d'exalter l'agir, on perd de vue qu'une action pensée autrement qu'en termes tactiques et médiatiques produit bien plus de fruits qu'une action qui n'est pas enracinée dans un terreau de pensées et de convictions réfléchies et mûries. L'humanisme de Paul Bouchet puisait aux sources d'une philosophie et d'une anthropologie étudiées et méditées, comme d'une connaissance approfondie de l'histoire humaine.

## **II. L'originalité de la pensée**

Comme cela a été souligné, la pensée de Paul Bouchet était une pensée incarnée, dérangeante et mobilisatrice. Incarnée dans le réel, dérangeante pour les tenants du désordre établi et mobilisatrice au sein du corps social. Cette pensée était tout, sauf destinée à des groupuscules ratiocinants. Elle s'attachait, comme l'action qui en résultait, à l'union et la mobilisation de tous.

Cette action a été placée sous le sceau de « l'amalgame », expression qu'ont utilisée plusieurs intervenants de ce jour, et il n'est pas douteux que Paul Bouchet a validé et même utilisé cette expression qui est trop souvent utilisée de manière péjorative. Ce mot renvoie en fait à une idée très juste qui consiste à croiser et à mobiliser des savoirs et des pratiques, des compétences, des qualifications et des regards différents, mais complémentaires. C'est ainsi que l'on peut transformer le réel.

Paul Bouchet a été, ce faisant, un artisan de convergences et de synergies dans ses multiples engagements en mobilisant, sur des projets les plus divers, des personnes d'origines et de cultures différentes, des personnes qui, dans le monde ordinaire, ne se connaissent pas, ne se parlent pas et ne peuvent donc pas interagir.

## **III. L'importance de l'utopie**

Au-delà des objectifs pratiques ou opérationnels qu'il s'assignait, Paul Bouchet a constamment tenu à faire vivre l'utopie comme horizon de son action. C'est d'ailleurs la notion d'utopie qui résume le mieux son parcours et fournit le titre des ses souvenirs. Il a été porteur d'une boussole lui permettant de s'orienter dans le champ des possibles, de discerner les voies les plus pertinentes, pour, à partir du refus de la négation des droits, s'attacher à transformer le possible dans une nouvelle réalité qui dépasse et transcende la précédente. C'est cela l'utopie pour lui ; ce n'est pas un ailleurs indéterminé ou un rêve désincarné, mais la volonté de dépassement des limites assignées aux actions des personnes ou de la communauté humaine dans son ensemble.

Du militant étudiant qui fait adopter la Charte de Grenoble à l'avocat qui soutient des causes perdues d'avance, qu'il s'agisse de celle de militants syndicaux ou de membres du FLN en

Algérie, puis au président du Fonds d'action sociale, au conseiller d'Etat qui propose de nouvelles politiques publiques « en rupture », au président de la Commission consultative des droits de l'homme et au président d'ATD-Quart Monde, en passant par des actions comme la restauration et l'animation du château de Goutelas, c'est toujours l'utopie qui guide l'action de Paul Bouchet. Une utopie qui se conjugue avec l'ancrage dans le réel et le concret.

#### **IV. L'engagement sur les droits réels**

Paul Bouchet a toujours refusé de se satisfaire de la proclamation de droits abstraits qui trouveraient en eux-mêmes leur propre fin. Il ne suffit pas de proclamer la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen comme on l'a fait le 26 août 1789 ou la Déclaration universelle des droits de l'homme, comme cela advint au Palais de Chaillot le 10 décembre 1948. Ces déclarations constituent un éminent point de départ. Elles ne sont pas un point d'arrivée.

Par conséquent, il a pensé les droits de l'homme en ne séparant pas les droits civils et politiques - les droits « nobles » - des droits économiques et sociaux, dont le respect est la condition de l'exercice des premiers, mais aussi la condition du respect de la dignité humaine. Or les seconds droits restent trop souvent, au sens propre du terme, seconds, pour ne pas dire «secondaires ».

C'est l'occasion de relever, pour le déplorer, la complète asymétrie qui existe entre ces deux catégories de droits. L'effectivité des premiers est de mieux en mieux protégée et garantie par les cours suprêmes et constitutionnelles des Etats, notamment en France, et par les cours européennes et internationales, alors que les droits économiques et sociaux n'ont acquis, sauf à la marge - c'est le cas, en France, avec certains objectifs de valeur constitutionnelle -, qu'un statut purement déclaratif : leur effectivité est encore à consacrer, pas seulement dans le champ du réel, mais aussi dans l'ordre du droit. Par exemple, les articles 27 à 38 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui sont relatifs à la solidarité, n'ont guère inspiré de jurisprudence garantissant si peu que ce soit ces droits, tandis que la question d'une législation sur les droits opposables mérite d'être repensée à nouveaux frais et non pas abandonnée en rase campagne.

#### **V. La quintessence de la démarche**

Paul Bouchet a été un penseur et une conscience en action. Plutôt que de tenter de dire avec approximation ce qu'il a voulu faire et qu'il a fait, je me reporterai à ce qu'il a écrit au dernier chapitre « L'utopie dernière » de son ouvrage *Mes sept utopies*<sup>1</sup>. Le cœur de sa pensée a été :

1/ le refus de l'inacceptable

---

<sup>1</sup> Les éditions de l'Atelier, 2<sup>ème</sup> édition, avril 2012, 176 p.

Le pire de la condition humaine est de se résigner au pire. Paul Bouchet n'est assurément pas tombé dans le piège de l'attentisme et du renoncement. Il n'a cessé, dans toutes ses fonctions et presque ses états de vie, de voir l'inacceptable, de le discerner, de le nommer, de le flétrir et de le combattre de toutes ses forces. Naturellement, aucun d'entre nous ne peut prétendre changer le monde, a fortiori seul. Mais chacun a la possibilité de s'engager, ou non, dans des actions collectives pour faire reculer l'inacceptable. Paul Bouchet s'est engagé et il a mené ses actions à partir d'une vision du Bien commun et de la première utopie qui nous réunit à la suite de nombreuses figures inspirantes : refuser la misère et le déni des droits, faire vivre la dignité de la personne humaine.

## 2/ l'expérience de l'indivisible

Paul Bouchet a aussi mis l'accent sur l'unité et l'indivisibilité : celle des droits civils et politiques, mais aussi économiques et sociaux. Mais il a aussi souligné avec justesse l'indivisibilité de la personne, en ne voulant pas séparer l'esprit, le cœur et la volonté. C'est de cette conviction en particulier qu'est née, notamment sous l'inspiration de René Cassin, la rédaction de l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme : les hommes naissent libres et égaux en droit et en dignité.

## 3/ la reconnaissance et même la foi dans l'invisible

L'ouverture sur l'espérance est sous-jacente à tous les combats qu'a menés Paul Bouchet. Celui-ci s'est, dans ce contexte, ouvert et confronté sans œillères à toutes les grandes traditions religieuses, à leurs ressources et à leurs potentialités de dialogue. Il en a tiré une forme de quintessence de sagesse qui a nourri son action et ses combats.

Comme il l'écrit dans les toutes dernières lignes du dernier chapitre de *Mes sept utopies*, « Pour s'opposer à l'immobilisme dogmatique, comme à l'orgueil scientifique, il faut accepter l'existence d'un Invisible qui transcende, qu'on se reconnaisse utopiste ou non, la brève destinée humaine. L'Homme marche vers cet Invisible qu'il ne possèdera jamais, mais dont le désir de conquête fait précisément de lui un être humain »<sup>2</sup>.

## VI. Le combat continue

L'évocation de la figure de Paul Bouchet, à qui cette journée est dédiée, n'est en rien nostalgique. Elle ravive au contraire notre foi et nos forces dans le combat contre l'exclusion, la maltraitance, l'humiliation des personnes et toutes les formes de discrimination. Comme l'ont montré les communications et les échanges de cet après-midi, le combat pour l'égale dignité des êtres humains et l'accès de tous aux droits fondamentaux est toujours d'actualité dans les multiples domaines qui ont été explorés. Il est même plus que jamais d'actualité, dans un contexte où la grande pauvreté, loin de diminuer, s'enracine et progresse dans notre pays. En poursuivant les combats de Joseph Wresinski, Geneviève Anthonioz-de Gaulle et Paul Bouchet, nous répondrons donc à un mal profond qui ne peut que nous interpeler.

---

<sup>2</sup> Op. cit. p. 166.

Dans l'immédiat, le mieux que nous puissions faire est de diffuser et faire connaître, en particulier auprès des plus jeunes de nos compatriotes, l'appel que nous venons d'adopter de manière unanime et qui réaffirme avec force nos convictions et nos priorités. C'est, au passage, le plus bel hommage que nous puissions rendre à la mémoire de Paul Bouchet.

Cela dit, nous ne devons pas nous bercer d'illusions. Il nous appartient en effet de livrer et de gagner la bataille des idées sur le thème de la grande pauvreté. Or force est de reconnaître que la cause qui nous réunit fait aujourd'hui moins consensus qu'hier et que le rapport de forces nous est moins favorable qu'il n'était il y a 20, 30 ou 40 ans. C'est d'ailleurs il y a environ un quart de siècle qu'étaient adoptées les lois d'orientation contre l'exclusion, la loi sur la solidarité et le renouvellement urbain, dite « loi Gayssot », toujours exposée au risque du démantèlement, la loi sur la couverture maladie universelle ou la loi instaurant un droit au logement opposable. Voterait-on encore aujourd'hui de tels textes ? Poser cette question, c'est déjà un peu y répondre.

Face à cette bataille culturelle qui n'est pas bien engagée, il nous faut mobiliser nos forces pour faire front, défendre les acquis des dernières décennies et faire progresser la cause de l'égalité de dignité de tous les êtres humains et, en particulier, les droits de ceux qui sont les plus démunis. La figure de Paul Bouchet est, pour nous, une source d'inspiration pour aborder ce combat et les échéances qui sont devant nous.

